

**Projet de réaménagement des routes 232 et 295
à Saint-Michel-du-Squatec**

Mandat d'enquête et de médiation

*Comptes rendus des rencontres de médiation
tenues le 3 mars 2003*

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Compte rendu de réunion

Routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec – dossier de médiation

Réunion du 3 mars 2003, Saint-Michel-du-Squatec, à 13 :30		
Participants		
Alain Cloutier Monique Lajoie Anne-Lyne Boutin	Jean Marc Michaud M. Pierre Forbes M. Bertrand Corbin	Jean-Louis Loranger Victor Bérubé Louis Belzile Janine Banville
Responsable du compte rendu : Monique Lajoie		

Compte rendu
<p>- À la demande du commissaire-médiateur, M. Jean Marc Michaud énumère ses préoccupations face au projet :</p> <p>(1) Comment serait effectué l'entretien hivernal du cul-de-sac où se retrouverait sa résidence ? <i>Réponse du MTQ :</i> Le MTQ offre de fournir un montant actualisé pour une partie du déblaiement du cul-de-sac. Après vérification des responsabilités à long terme de la municipalité en ce qui a trait au déblaiement hivernal, le MTQ indique que la municipalité a l'obligation d'entretenir une route verbalisée l'été mais non l'hiver.</p> <p>(2) De quelle façon l'amoncellement de la neige serait-il modifié près de la résidence de M. Michaud et quelles en seraient les conséquences sur le déblaiement de l'entrée ? <i>Réponse du MTQ :</i> Il est impossible de prévoir avec certitude ce qui se passerait. Le promoteur offre une compensation monétaire pour difficulté additionnelle.</p> <p>(3) Y a-t-il possibilité que le réaménagement projeté provoque la déviation des eaux de ruissellement sur sa propriété ? <i>Réponse du MTQ :</i> Le MTQ s'engage à mettre en place des moyens techniques pour régler le problème.</p>

(4) L'aqueduc qui traverse la route 232 et qui fonctionne par gravité serait-il touché?

Réponse du MTQ : Pour protéger la conduite située en dessous de la route, il est possible de l'entourer d'une gaine. Si des dommages étaient causés, incluant toute modification à la qualité de l'eau, le MTQ s'en considérerait responsable.

- Le MTQ procède à la présentation des scénarios A à E qu'il a préparés et une discussion s'ensuit sur les avantages et les inconvénients de chacun d'eux.
- Le MTQ affirme par la suite qu'il ne contesterait pas le droit à l'expropriation de M. Michaud si celui-ci se décidait en ce sens. Des explications sont ensuite fournies par le promoteur sur l'acquisition de gré à gré et sur l'acquisition par expropriation.

Documentation remise	Responsable	Cote
Photographies en période hivernale	MTQ	DA4
Secteur : intersection 232/232-295	MTQ	DA6
Acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales	MTQ	DA5

Compte rendu de réunion

Routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec – dossier de médiation

Réunion du 3 mars 2003, Saint-Michel-du-Squatec à 15 :15		
Participants		
Alain Cloutier Monique Lajoie Anne-Lyne Boutin	Égide Santerre M. Bertrand Corbin M. Pierre Forbes	Jean-Louis Loranger Victor Bérubé Louis Belzile Janine Banville
Responsable du compte rendu : Monique Lajoie		

Compte rendu

- À la demande du commissaire-médiateur, M. Santerre énumère ses préoccupations face au projet :
 - (1) Pourrait-il toujours installer une clôture en bordure de la route ?

Réponse du MTQ : oui, car il y aurait une distance de 0,5 m entre la limite du terrain et la chaîne de 4 pouces de hauteur en bordure de la route. Le MTQ s'engage à réparer la clôture s'il l'endommage pendant les travaux.
 - (2) Y aurait-il assez d'espace en bordure de l'emprise pour souffler la neige sans qu'il en subisse de conséquences ? Actuellement la neige est soufflée de l'autre côté de la route et avec 3 voies ce ne serait plus possible.

Réponse du MTQ : Le MTQ ne fait pas le déneigement lui-même; il l'accorde à contrat et la municipalité le reçoit en priorité si elle en fait la demande. Le MTQ ajoute qu'il ne peut pas déplacer la route un peu plus du côté est afin de ne pas créer de nouvelle courbe.
 - (3) Serait-ce possible de baisser la route de 2 pieds à proximité de sa propriété afin d'améliorer la visibilité lorsqu'il entre et sort de chez lui ?

Réponse du MTQ : Cette solution créerait une pente très forte dans l'entrée du voisin situé à l'ouest de M. Santerre. Toutefois, si ce voisin souhaitait être exproprié, le MTQ estime que ce serait possible et il remettrait à M. Santerre une compensation pour ajuster la pente de sa propre entrée.

Le MTQ ajoute que selon leurs calculs actuels, le profil de la route répondrait aux normes de visibilité. Quant à l'abaissement du profil de la route proposé par M. Santerre, il améliorerait la visibilité du côté de Squatec mais pas du côté de Cabano.

(4) La qualité de l'eau du puits d'eau potable serait-elle affectée ?

Réponse du MTQ : Il effectuerait l'analyse de l'eau du puits de M. Santerre avant la réalisation du projet et en ferait le suivi pendant environ 2 ans. Le MTQ ajoute que la présence d'un égout pluvial permettrait de récupérer une bonne partie des eaux de fonte des neiges et de pluie. Toutefois, si le puits était affecté, le MTQ réparerait les dégâts causés. Le MTQ acquiesce également à la demande de limiter l'utilisation d'explosifs à proximité du puits pour éviter de le déstabiliser.

(5) M. Santerre pourrait-il conserver l'accès lui permettant de ranger de la machinerie agricole chez son voisin (lot Ptie 19 du Rang III) ?

Réponse du MTQ : Advenant la permission du voisin en question, le MTQ pourrait aménager un accès (près du chaînage 4 + 100), en autant que M. Santerre en fasse la demande au moment des travaux.

Documentation remise	Responsable	Cote
Secteur : route 232 vis-à-vis des résidences situées aux numéros civiques 225 et 235.	MTQ	DA6

Compte rendu de réunion

Routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec – dossier de médiation

Réunion du 3 mars 2003, Saint-Michel-du-Squatec à 19:00		
Participants		
Alain Cloutier Monique Lajoie Anne-Lyne Boutin	Jean-Marie Santerre Bertrand Corbin Pierre Forbes	Jean-Louis Loranger Victor Bérubé Louis Belzile Janine Banville
Responsable du compte rendu : Monique Lajoie		

Compte rendu
<p>- À la demande du commissaire-médiateur, M. Jean-Marie Santerre énumère ses préoccupations face au projet :</p> <p>(1) Le déblaiement de la neige sur une emprise plus large entraînerait-il des conséquences sur son terrain et ses bâtiments ? <i>Réponse du MTQ</i> : la problématique de la neige est réelle parce que la route serait plus large et la quantité soufflée plus importante.</p> <p>(2) Est-ce que le puits d'eau potable de M. Santerre risque d'être contaminé par le calcium lors de la fonte des neiges ? <i>Réponse du MTQ</i> : Le puits de M. Jean-Marie Santerre serait échantillonné avant et après les travaux, et un suivi d'un an serait réalisé.</p> <p>(3) Serait-ce plus difficile d'entrer et de sortir de chez lui avec l'ajout d'une voie lente ? <i>Réponse du MTQ</i> : La visibilité serait augmentée pour sortir de chez lui après le réaménagement de la route.</p> <p>(4) Le garage et la résidence de M. Santerre étant situés près de l'emprise, serait-ce possible de déplacer la route un peu plus à l'est ? <i>Réponse du MTQ</i> : Ce n'est pas possible parce que le MTQ prend déjà 26 pieds de l'autre côté pour faire les fossés ouverts.</p>

(5) Advenant qu'il accepte de vendre sa résidence et son commerce, M. Jean-Marie Santerre s'enquiert de la façon dont cette transaction serait réalisée.

Réponse du MTQ : Des explications sont fournies par le promoteur concernant l'acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales (l'acquisition de gré à gré et l'acquisition par expropriation).

Documentation remise	Responsable	Cote
(utilisation du document déposé lors de la rencontre précédente avec M. Égide Santerre)	MTQ	DA6